

VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

HERITAGE 2024

Conseils et préconisations

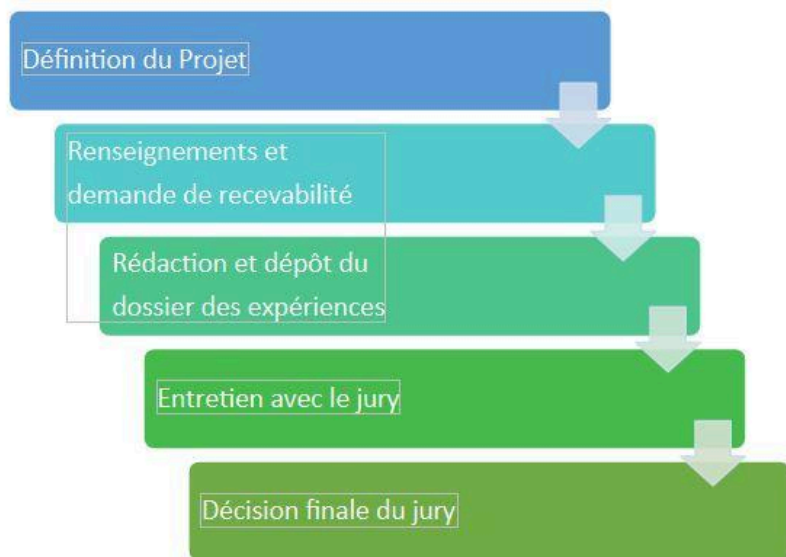
Qu'est-ce que la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). C'est le cas pour notre champ sportif, principalement pour les diplômes BPJEPS, DEJEPS et DES JEPS Lutte et disciplines associées.

Vous avez donc une expérience bénévole ou professionnelle, c'est peut-être le moment de faire reconnaître vos compétences et obtenir tout ou partie d'une qualification professionnelle !

L'exercice même de la VAE est une expérience de formation à part entière, basée sur l'explicitation et l'analyse des tâches effectuées. La formalisation est un atout majeur pour prendre conscience des compétences acquises au fil du temps.

Les étapes de la démarche VAE



Afin de vous accompagner dans la démarche, ces étapes sont décrites à travers ce document. Néanmoins, si vous souhaitez vous lancer dans cette démarche, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité régional ou de Pierre VAZELLES, DTN adjoint en charge de la formation.

1. Définition du projet

Vous êtes intéressés par une démarche de VAE ? Vous avez été orienté vers ce projet par un interlocuteur ? Peu-importe l'entrée dans la démarche, elle doit vous permettre de prendre un temps personnel pour réinterroger vos pratiques et bénéficier d'une reconnaissance de vos compétences.

La VAE est une démarche qui permet de mener un projet de formation soit au service d'un projet personnel en faisant reconnaître vos compétences, soit au service d'un projet professionnel dont l'obtention d'un diplôme vous permettra de le concrétiser, soit les 2 conjointement.

Si la VAE correspond à un de vos projets, avant de se lancer dans l'exercice, il est bon de se poser les questions pour s'engager pleinement et sereinement dans la démarche :

- Suis-je motivé ? Que suis-je prêt à faire pour obtenir une certification ? Suis-je capable de persévérance, d'autonomie et de recherches d'informations pour la réussite de ma démarche ?
- Puis-je mobiliser du temps libre pour travailler ? Suis-je capable de m'organiser avec rigueur pour travailler régulièrement sur mon dossier de VAE ?
- Est-ce que je prends le temps de me renseigner pour savoir si je souhaite bénéficier d'un accompagnement ou vais-je réaliser mon dossier seul ?
- Serai-je soutenu dans ma démarche par mon entourage familial, amical ou professionnel ?

2. Renseignements et demande de recevabilité (partie 1)

Pour commencer concrètement la démarche VAE, pour les diplômes professionnels de notre champ (BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS Lutte et disciplines associées), vous devez vous rapprocher de la Direction Régionale Académique de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre lieu d'habitation. Un service au sein de cette administration est dédié à la VAE et vous conseillera pour entreprendre vos démarches et vous fournira des outils documentaires et les pièces administratives à renseigner.

Demande de recevabilité

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de la DRAJES. Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées :

- L'inscription de la certification visée au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Votre année d'expérience (1607 H à justifier, exercées de manière continue ou non) en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification. Les activités prises en compte sont :

- Ensemble des activités professionnelles salariées ou non
- Activités bénévoles
- Actions menées en tant que volontaire
- Responsabilités syndicales, électives...
- Attestation d'inscription sur les listes de haut-niveau

Pour ce dossier administratif

(<https://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/Partie1-2.pdf>) , vous aurez à fournir des pièces et faire produire tous documents attestant de vos expériences (contrat de travail, attestation d'employeur, attestation d'expériences, contrat de volontariats...). Les modalités vous seront décrites dans une notice spécifique de la DRAJES. La DRAJES instruit votre demande et se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité (dans un délai de 2 mois maximum après le dépôt).

3. Rédaction et dépôt du dossier des expériences (partie 2)

Une fois la recevabilité obtenue, vous pouvez désormais commencer votre travail de rédaction du dossier qui sera soumis au jury. C'est ce dossier qui permettra au jury d'évaluer les compétences requises pour la certification.

La partie 2, analyse de l'expérience

(<https://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/Partie2-2.pdf>), est un dossier à rédiger qui a pour but de montrer et de prouver au jury que vos compétences issues de votre expérience professionnelle ou bénévole, correspondent bien au référentiel du diplôme visé. C'est un travail de réflexion, d'introspection et de tri important pour sélectionner vos expériences professionnelles qui ont un rapport direct avec la certification.

Être accompagné ?

Vous pouvez être accompagné dans votre démarche de VAE, après l'étape de recevabilité. Cet accompagnement vise à vous guider pour la construction de votre dossier de validation VAE (Livret 2) et à vous préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Cet accompagnement a un coût, non négligeable, mais, selon votre situation professionnelle, ce coût peut être pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue. Renseignez-vous !

<https://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.ht>



Choisir les expériences à décrire

La première chose à faire est de prendre connaissance du référentiel de certification de la qualification professionnelle que vous visez :

BPJEPS MENTION LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES, spécialité éducateur sportif
https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_bp_lutte_et_disciplines_associees_20161109.pdf

DEJEPS MENTION LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES, spécialité perfectionnement sportif
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000817596>

DESJEPS MENTION LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES, spécialité performance sportive
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000817595>

Ce référentiel décrit les compétences attendues par le jury pour l'obtention du diplôme. Ces compétences construisent les tâches professionnelles à réaliser pour un niveau de qualification donné.

Cette analyse est essentielle pour :

- Appréhender l'exercice de rédaction et cerner les attentes,
- Faire vos choix d'activités à décrire pour valoriser vos compétences

Pour une demande de validation totale d'un BP, DE ou DES JEPS Lutte et disciplines associées, vous devrez décrire 6 activités, réparties dans deux fonctions (au moins 2 activités dans chaque fonction, soit 4/2, soit 3/3) :

- Conception, mise en œuvre et évaluation du projet
- Animation et encadrement

Le choix des actions décrites est stratégique pour mettre en avant vos compétences et vous appuyer sur des expériences complexes et significatives au regard des compétences attendues.

Rédiger : décrire et analyser sa pratique

Quel que soit le diplôme visé, il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience de manière exhaustive mais de mettre en lumière des expériences de travail significatives, couvrant tout ou partie du référentiel professionnel du diplôme visé, dont vous avez pris connaissance. Il est nécessaire, au-delà de la seule description de l'activité, de la situer dans le contexte global du poste occupé et de la structure de travail, en identifiant les compétences mobilisées, les outils utilisés, les partenaires éventuels sollicités (internes ou externes), ou encore les connaissances particulières requises pour mener à bien cette activité, au sein du poste occupé ou de la mission que vous avez réalisée.

Il ne s'agit pas de la rédaction d'un mémoire, l'écueil étant de rester trop « théorique » dans la rédaction. Vous devez pouvoir démontrer en quoi votre expérience peut se traduire en compétence(s), compétences attendues dans le référentiel professionnel du diplôme visé.

Conseils pour la rédaction :

Afin de rédiger dans un objectif de mettre en exergue ses compétences, il est essentiel de sortir d'une logique purement descriptive des actions réalisées pour se concentrer sur une démarche d'analyse et de réflexion quant à la pratique professionnelle mise en avant. Vous devez pouvoir montrer au jury que vous êtes en capacité de vous interroger sur votre propre parcours, de relier les expériences entre elles, et de les analyser.

Pour décrire une activité, vous aurez besoin de prendre du recul sur des tâches que vous effectuez, et certaines de manière automatique. La description doit ensuite faire émerger des analyses de situation, de tâches qui ont vocation à vous aider à formaliser le sens et l'objectif de vos actions et démontrer votre compréhension et maîtrise des tâches réalisées.

Une conduite méthodologique à adopter :

Vous pouvez vous remémorer votre journée type. Décrivez toutes les étapes de sa réalisation, les outils et compétences nécessaires à son exécution. Aidez-vous des descriptions présentes dans les référentiels. Mettez-vous à la place du jury pour deviner ses attentes quant à votre description des activités.

Vous pouvez aussi vous appuyer sur les étapes de méthodologie de projet pour vous accompagner :

1. L'idée, l'intention
 1. Le diagnostic, l'analyse du contexte et de la situation
 2. L'élaboration des objectifs
 3. La programmation des actions
 4. La mise en œuvre des actions (description indispensable, en faisant le lien avec les autres étapes)
 5. L'évaluation finale du projet et les adaptations/remédiations nécessaires

Un questionnement perpétuel :

Qu'est-ce que j'ai fait ? Pourquoi je l'ai fait (pour répondre à quel constat ?), Pour quoi (quelle finalité ?), où a lieu mon action (contexte de l'action) comment j'ai fait, avec qui j'ai fait ?... Quelles techniques ai-je utilisé et pourquoi ? À quelle fréquence ai-je effectué ces tâches ? Combien de temps me prennent ces activités ? Ai-je fait une préparation ? Comment je justifie mes choix ?

Posez-vous toutes les questions autour de l'exécution de vos activités pour rédiger vos fiches d'activités.

Les bonnes bases pour la rédaction :

- Décrire l'exemple pas à pas ;
- Utiliser le « je » ; j'ai fait, j'ai organisé, j'ai décidé...
- Utiliser des verbes d'actions qui décrivent l'expérience ; (j'ai fait une convention j'ai rédigé une convention...);
- Utiliser le passé composé préférentiellement ;
- Imaginer qu'on explique son travail à un remplaçant ;
- Relire ses écrits quelques jours après la rédaction ;
- Faire lire ses écrits aux personnes de son choix pour vérifier leur compréhension.

Dépôt du dossier

Une fois votre dossier terminé, vous devrez l'envoyer en double exemplaire à la DRAJES où se tient le jury des diplômes professionnels BP, DE, DES JEPS Lutte et disciplines associées. Vous serez orienté par la DRAJES où vous avez réalisé les démarches de vérification de votre recevabilité, qui vous fournira les adresses exactes d'envois.

La DRAJES en charge de l'organisation du jury est la DRAJES de Bourgogne Franche-Comté.

4. Entretien avec le jury

Il était auparavant facultatif et pouvait être demandé par le candidat. Désormais, l'entretien avec le jury est obligatoire. Cet entretien dure de 15 à 30 minutes maximum.

Cet entretien doit permettre au jury de compléter des points du dossier dont la formulation serait jugée pas assez précise, ou vérifier sa compréhension, pour traduire la mise en œuvre des compétences visées. L'entretien n'a pas vocation à vérifier les connaissances du candidat.

5. Décision finale du jury

A l'issue de l'entretien, le jury statue sur vos prestations (dossier + entretien) et se délibère. 3 options possible :

- Vous répondez complètement aux exigences de compétences du diplôme :
 - Vous validez l'ensemble des Unités de compétences (UC)
 - Vous obtenez le diplôme visé
- Vous répondez partiellement aux exigences de compétences du diplôme :
 - Vous validez 1, 2 ou 3 UC sur les 4 définissant le diplôme
 - Vous n'obtenez pas le diplôme mais vous pouvez retravailler votre dossier ou vous inscrire dans une formation

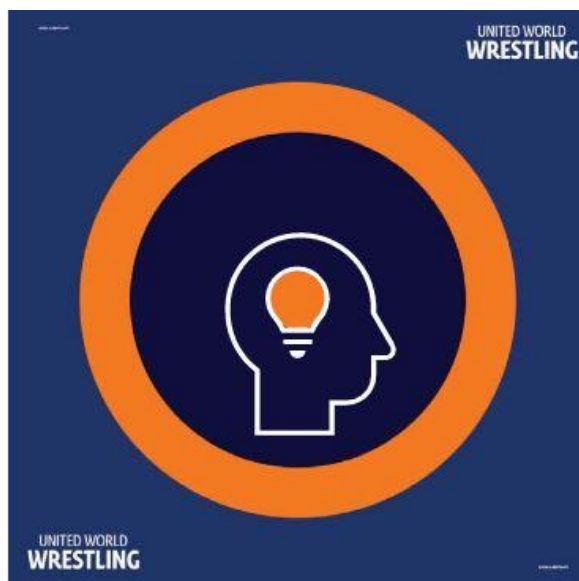
Le calendrier à viser

La réglementation et le calendrier des formations fixent le timing de la démarche VAE.

Ainsi, selon les délais à respecter, vous devez avoir en tête chaque année un déroulement tel que :

- Dépôt de la demande de recevabilité (partie 1) jusqu'à mi-février
- Dépôt du dossier de rédaction des expériences (partie 2) avant mi-avril
- Entretien avec le jury dans la dernière quinzaine du mois de juin
- Délibération du jury fin juin / début juillet selon les années

Un délai de 6 mois est un délai raisonnable pour la rédaction du dossier relatant vos expériences, afin de mûrir votre réflexion... Intégrez cette donnée dans votre calendrier personnel !



La formation en mouvement...



Fédération Française de lutte et disciplines associées

2 rue Louis Pergaud

94700 Maisons-Alfort cedex

@ : ffl@fflutte.org

www.fflutte.org